



## **Le maintien de la sécurité : avant tout un outil de régulation des populations et des quartiers**

Jérôme Matagne, Pierre Meynaert et Claire Scohier. Le 21 avril 2010.

Plongé dans votre journal ou assis dans votre salon en train de regarder la télé, vous vous dites, pas de doute, c'est l'état de siège, « Bruxelles est en feu ». Tant les images de votre petit écran que les gros titres de votre quotidien préféré vous mettent en état d'alerte.

La concentration de plusieurs faits « violents » sur notre territoire bruxellois en cette journée du 13 avril 2010 y est sans doute pour quelque chose : deux braquages de bijouterie, une course poursuite sur le viaduc, des « émeutes de jeunes » s'en prenant à un commissariat, ... tous les indicateurs semblent démontrer que Bruxelles est une ville dangereuse et que les mesures de répression sont inadaptées.

Cette contribution a pour ambition de dépasser ces impressions premières construites sur le vif et dans l'émotion par une tentative d'objectivation et de contextualisation des débats actuels sur l'insécurité à Bruxelles. Il ne s'agit ici nullement de nier la réalité ou la gravité de certains faits mais sans doute d'oser relativiser les propos alarmistes tenus dans un climat d'urgence qui nous tétanise et nous empêche de penser.

Si insécurité il y a, quelles en sont les causes? Le sentiment d'insécurité est-il directement proportionnel à l'insécurité réelle? La délinquance est-elle statistiquement plus importante aujourd'hui? Les réponses proposées au sentiment d'insécurité ne contribuent-elles pas à accroître le phénomène qu'elles prétendent endiguer?

Au-delà de ces questions d'objectivation se pose en outre une question bien plus aiguë : la délinquance qui nous insécurise est souvent vue comme étant le fait de certaines populations à contrôler. Le lien est aujourd'hui (trop) vite fait entre précarité sociale et délinquance. Le discours sur l'insécurité autorise ainsi la mise en place de dispositifs de contrôle et de répression dans les quartiers populaires contribuant à la stigmatisation de ces quartiers et de leur population...et ce jusqu'à contredire les velléités des politiques publiques.

En effet, la stigmatisation de ces quartiers ne sert pas totalement les politiques publiques qui souhaiteraient, au nom de la mixité sociale, y amener de nouveaux habitants plus nantis.

Revitalisation, contrat de quartiers, caméras de surveillance, nouveaux espaces publics, autant de dispositifs destinés à convaincre une classe moyenne de rejoindre ces quartiers tant décriés quitte à leur construire des habitations forteresses dont ils ne sortiront que pour monter dans leur voiture en continuant à vivre dans leur bulle d'insécurité.

Comme vous le constatez, il y a matière à penser...

### 1. L'insécurité urbaine, un sentiment croissant pour un phénomène décroissant

L'insécurité est indéniablement un vrai problème. Elle fait partie des expériences sociales et réelles vécues par des individus et des groupes. Et quand elle n'est pas vécue en tant que telle, elle peut encore être ressentie; il n'est pas besoin d'être victime pour avoir peur. Mais l'insécurité – et son sentiment – sont aussi des constructions sociales, politiques, médiatiques, voire citoyennes. Cela ne signifie pas que ces expériences, objectives ou subjectives, de l'insécurité n'existent pas, mais qu'elles sont d'emblée construites socialement.

Depuis 30 ans maintenant, on tend à réduire la question de l'insécurité à celle des atteintes aux biens et aux personnes. L'insécurité (civile) serait ainsi tout ce qui met l'ordre en péril, que le risque soit réel ou non, mais aussi les menaces de désordre. Cette réduction progressive de la sécurité à des questions de maintien de l'ordre et du sentiment d'insécurité à la peur du crime officie comme un filtre puissant masquant les autres sources génératrices d'une insécurité (sociale) comme l'emploi, la santé, l'éducation ou encore les rapports sociaux plus structurels générateurs d'inégalités sociales. Même à, ne considérer que le pan civil de l'insécurité, force est de constater qu'il est, en l'état, impossible de mesurer son ampleur, et ce, en raison du manque de fiabilité et de pertinence des instruments de mesure de celle-ci.<sup>1</sup>

S'agissant d'évaluer la variation de la délinquance ou des incivilités, les outils utilisés restent principalement les statistiques policières pourtant sujettes à caution, dès lors que ces chiffres ne reflètent pour l'essentiel que l'activité des services qui les produisent, les services policiers, et non l'état de la criminalité.

Difficile, en conséquence, de savoir si la criminalité augmente ou diminue. L'augmentation des services de police, si souvent prônée comme réponse à l'insécurité, peut, par exemple, avoir comme conséquence paradoxale une augmentation de la criminalité enregistrée alors que dans le même temps la criminalité réelle diminue.

Ainsi la lecture du baromètre de la criminalité belge sur la période 2000-2009<sup>2</sup> est instructive. Elle nous apprend que les coups et blessures ont connu une forte hausse sur cette période. De quoi inquiéter! Une lecture plus attentive met néanmoins en lumière que cette augmentation est essentiellement liée à un plus grand enregistrement de la violence entre conjoints, lequel s'est amélioré suite à l'adoption d'une nouvelle circulaire. Ce type d'exemple peut être

---

<sup>1</sup> C. SCOHIER et S. SMEETS, « Objectiver l'insécurité et diversifier ses sentiments », *Bruxelles en Mouvements*, n° 229, 7 décembre 2009, p. 3.

<sup>2</sup> [http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim\\_stat\\_fr.php](http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim_stat_fr.php).

multiplié à l'infini et nous oblige à considérer que l'on ne peut généraliser abusivement certains facteurs.

## 2. L'insécurité bruxelloise, fantasme ou réalité ?

C'est en Région bruxelloise que le sentiment d'insécurité est le plus élevé : 18,6 % des Bruxellois se disent toujours ou souvent insécurisés pour seulement 7% des Flamands et 11% des Wallons. Sans qu'il y ait de corrélation réelle avec les statistiques judiciaires puisque le baromètre de la criminalité montre que les délits enregistrés n'ont pas nécessairement plus augmenté sur les dix dernières années en Région bruxelloise qu'en Région flamande.

Ce différentiel s'explique en fait en grande partie par la diversité des sources du sentiment d'insécurité : précarité socio-économique, solitude, insécurité routière, peur de l'autre... Autant de causes plus occurrentes à Bruxelles que dans les deux autres régions. Le *Moniteur de la sécurité*<sup>3</sup> montre en effet qu'à Bruxelles ce sont la vitesse excessive des automobilistes et l'encombrement des voiries qui insécurisent le plus les gens. Ce qui n'empêche pas les médias et les politiques de réduire le plus souvent l'insécurité à la petite et moyenne délinquance urbaine. Alors que le plus souvent, le sentiment d'insécurité soit inversement proportionnel au risque réel de confrontation aux phénomènes d'insécurité. Ainsi, les fonctionnaires du quartier européen n'hésitent pas à se plaindre de l'insécurité ambiante : « il existe un très grave problème d'insécurité à Bruxelles notamment autour du Parlement ». Pourtant, selon la police zonale, il y a dix fois moins d'actes de délinquance enregistrés dans ce quartier que dans le centre-ville. « La rumeur vient du fantasme sur l'autre. Et le fantasme sur l'autre vient du cloisonnement »<sup>4</sup>.

Cet exemple met en évidence que le sentiment d'insécurité, comme tout sentiment, se construit aussi dans un rapport imaginaire avec l'altérité, avec ce qui se distingue du « nous » identitaire. Cet imaginaire basé sur la peur semble croître avec la distance sociale qui nous sépare de l'objet de la crainte.

## 3. Quand les politiques sécuritaires rencontrent les politiques de revitalisation des quartiers

Malgré l'absence de hausse des chiffres de la criminalité mainte fois démontrée, l'État belge s'est embarqué au début des années 1990 dans la mouvance des politiques sécuritaires territorialisées, à l'instar de ce qui se développait en France. Contrats de quartiers, contrats de sécurité et de société, déploiement d'Agents de prévention et de sécurité et autres stewards urbains... autant de dispositifs présentant comme caractéristique de se focaliser sur les espaces urbains de certains quartiers et réduisant la notion d'insécurité aux figures des « incivilités » et des « désordres publics » associés à des groupes particuliers : jeunes, étrangers, usagers de drogues, sans-abri,...

---

<sup>3</sup> [http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor\\_fr.php](http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor_fr.php).

<sup>4</sup> Chikago.be, *Anderlecht, printemps 2008. Réponses à une sociologie du manque : propositions d'enquêtes*, Ed. Du Souffle, coll. « Les Anachroniques », 2009, p. 19.

La territorialisation de ces dispositifs donne une perception morcelée de la ville, de ses problèmes et des politiques à mener et fait de l'insécurité le fruit d'éléments définis comme problématiques au sein du tissu social. Cet enferment des politiques sécuritaires dans certains quartiers conduit à penser que l'insécurité est le fait d'une population problématique, appartenant à certaines origines ethniques ou sociales et qui serait concentrée dans ces quartiers plus qu'ailleurs. On pense notamment à la toute récente mise en place d'une politique de tolérance zéro à Anderlecht.

L'attention que porteront les forces de l'ordre sur ce territoire donnera raison au choix politique ainsi posé de contrôler ces populations en augmentant *de facto* la criminalité enregistrée sur ce territoire. Un autre effet collatéral non voulu mais probable : le déplacement des actes de délinquance sur les territoires voisins moins contrôlés.

Tandis que les populations de ces quartiers font l'objet d'une attention soutenue via des dispositifs mêlant avec beaucoup d'ambiguïté aide sociale, prévention et répression, les espaces de vie de ces mêmes populations également soumises à l'action politique. Contrats de quartier, Politique des grandes villes et programmes européens tels que Urban II et Objectif 2, ont tous pour but de requalifier et d'embellir l'espace public. Cette rénovation s'opère sur des territoires considérés comme carencés socialement, culturellement et économiquement avec comme objectif déclaré d'en améliorer le cadre de vie. Ainsi, réhabilitation, revitalisation, requalification, sont les termes utilisés pour désigner les opérations publiques sur ces quartiers.

#### 4. La mise sous contrôle des espaces publics comme mode d'attractivité des populations nanties

Revitaliser ? Cela signifie-t-il que les quartiers visés par ces politiques sont dévitalisés ? Que la vitalité qui caractérise les segments populaires des villes n'est pas la bonne ?

Ce que nous affirmerons, c'est qu'il s'agit bien plus que d'un programme d'embellissement des zones où réside une population précaire. Il s'agit alors d'une tentative de valorisation territoriale inscrite pleinement dans un contexte de concurrence entre métropoles, ici entre communes, désireuses d'attirer des populations à l'assiette fiscale mieux fournie.

Bruxelles ne peut se satisfaire de l'installation de travailleurs aisés en périphérie (hors région bruxelloise). La mise en concurrence des territoires impose aux villes qui veulent rester dans la course d'être suffisamment attractive aux yeux des détenteurs de capitaux et des salariés hyper-mobiles et qualifiés. Être suffisamment attractif suppose que les pouvoirs publics aménagent les espaces selon les standards urbains des groupes dominants. Ainsi arrivent de nouveaux « *citadins aisés et cultivés pressés de se constituer une identité résidentielle congruente à leur identité sociale.* »<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> GARNIER J.-P., *Les capitales du Capital*, dans le Monde Diplomatique, avril 2010.

L'existence des classes populaires dans les quartiers centraux n'est pas de nature à rassurer le petit bourgeois désireux de s'installer en ville à proximité de son travail. Tous les stéréotypes sont bons pour disqualifier les quartiers populaires : rues sales, bâtiments dégradés, population « quart-monde », place glauque,... Ainsi se retrouvent promoteurs, pouvoirs publics, et « gentrificateurs » dans un même diagnostic : « *ce quartier manque de mixité et de sécurité* ». L'image du quartier ghetto et de la zone de non droit a bon dos.

La dénomination « ghetto », fréquemment utilisée pour légitimer une mixité sociale salvatrice, est relativement inappropriée pour décrire les quartiers matérialisant la division sociale de l'espace. Non seulement, le croissant pauvre de Bruxelles n'est pas ethniquement homogène mais surtout nous sommes loin du schéma dans lequel des populations pauvres seraient encloses par exigence coercitive. Transformer ces zones populaires en ghettos imaginaires pour défendre une mixité imposée dont le bien fondé ne peut être démontré, telle est la réalité de ces abus de langage. Autant d'appellations excessives qui n'ont pour effets que de disqualifier le territoire visé et, dans le même mouvement, de légitimer l'aménagement urbain sécuritaire.

Certes, une présence policière armée jusqu'aux dents comme dans le métro parisien lors des plans Vigipirat n'est pas la réponse apportée ; elle ne ferait que créer un climat de guerre civile et serait contreproductive puisqu'il est avant tout question de rassurer. Mais il s'agit plutôt d'une tactique de prévention et de mise sous surveillance des espaces publics occupés par une population jugée indésirable. La prévention s'opère, par la mise en place d'une architecture particulière évitant zones d'ombres et d'intimité mais également par la mise en place de dispositifs sociaux (maisons de quartiers occupant les ados en dehors des heures scolaires, stewards urbains, ...).

Comme le démontre une étude récente sur les liens non-équivoques entre ces différents types d'intervention : « *la mise sous surveillance constitue, quant à elle, un des volets de la politique de sécurisation de l'espace public, dont le but principal est d'assurer l'ordre public et d'éviter toute forme d'appropriation exclusive ou jugée abusive d'un espace.* »<sup>6</sup>

### 5. Quand l'architecture se police

Derrière l'architecture en vogue, promouvant de larges espaces ouverts pour permettre les rencontres et la circulation, se cache le plus souvent une volonté de donner une visibilité maximale aux espaces pour rendre leur usage contrôlable et faciliter le contrôle social dans la même logique que celle du panoptique<sup>7</sup>. On supprime les recoins et impasses qui risqueraient

---

<sup>6</sup> DESSOUROUX C., VAN CRIEKINGEN M., DECROLY J.-M., « Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles », in *Belgeo, revue belge de géographie*, N°2, Bruxelles, 2009.

<sup>7</sup> Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe utilitariste Jeremy Bentham à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif de la structure panoptique est de permettre à un individu, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci ne puissent savoir s'ils sont observés.

de faire de l'espace un complice de comportements délictueux ou incivils. Les nouvelles places, comme la place Flagey<sup>8</sup>, les projets de réaménagement des places de la Monnaie et Rogier, suivent ce modèle. Les murets, sinuosités ou autres buissons sont malvenus par leur potentialité à receler des actes peu recommandables. « Outre que ces espaces lisses facilitent bien sûr le contrôle policier, ils permettent principalement de vendre plus aisément la ville, c'est-à-dire de lui conférer une image univoque à destination des investisseurs et des classes moyennes appelées à repeupler les centres où les pauvres peu taxables sont jugés trop nombreux »<sup>9</sup>.

En complément de cette architecture destinée au contrôle des usages, des dispositifs urbains délibérément inamicaux sont pensés et dessinés : multiplication de mobiliers urbains fixés au sol, disparition des recoins permettant d'uriner, murs anti-graffitis, bancs à une seule place pour ne pas s'assoupir, aiguillons en acier insérés dans les murets pour éviter les appuis, blocs de béton pour canaliser les circulations,...

#### 6. Les caméras de surveillance : un auxiliaire de mixité plus que de sécurité

Toute cette ingénierie urbanistique n'annihilant pas le sentiment d'insécurité, les caméras de surveillance ont été appelées à la rescousse. Longtemps considérées comme l'auxiliaire indispensable des forces de l'ordre pour réguler la circulation ou implantées dans des espaces privés, elles se sont développées dans l'espace public dans les années 1990 simultanément aux politiques sécuritaires et de revitalisation. Une étude récente de l'IGEAT démontre nettement la corrélation entre le nombre de caméras dans l'espace public et les périmètres de « revitalisation » de quartiers. « Les quartiers où se concentrent les efforts de remise à neuf sont également ceux où la densité de caméras est particulièrement élevée »<sup>10</sup>.

Pourtant, fortes de l'expérience de terrain, de nouvelles recherches<sup>11</sup> viennent chaque jour confirmer l'inefficacité de la « videoprotection » à faire baisser criminalité ou sentiment d'insécurité. La conséquence première d'une caméra de surveillance est le déplacement des incivilités hors du champ de vision de l'objectif, aucunement une diminution des actes de

---

<sup>8</sup> D'ailleurs de la même manière que les habitants de la rue de Ribaucourt ont dû affronter l'attaque en règle de leur espace sécurisé, la place Flagey est confrontée depuis un mois à des actions de représailles d'usagers de la place visant à dénoncer la confiscation de leur espace. La solution des autorités : une surveillance plus serrée de la police et des caméras de surveillance.

<sup>9</sup> Chicago.be, *Anderlecht, printemps 2008. Réponses à une sociologie du manque : propositions d'enquêtes*, Ed. Du Souffle, coll. « Les Anachroniques », 2009, p. 8.

<sup>10</sup> DESSOUROUX C., VAN CRIEKENGEN M., DECROLY J.-M., *op.cit.*, p. 178.

<sup>11</sup> « Rapport sur l'efficacité de la videoprotection, Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales », Juillet 2009 ; FONTENEAU M., LE GOFF T. (dir.), « Vidéosurveillance et espaces publics. État des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'île de France », Paris, 2008 ; BLANC N., « Télésurveillance », Revue du MAUSS permanente, 14 décembre 2008 ; NORRIS, CLIVE & ARMSTRONG, « CCTV and the Social Structuring of Surveillance », Crime Prevention Studies, volume 10, 1999.

délinquance<sup>12</sup>. En milieu urbain, les systèmes de détection automatique des incivilités sont quasi inutilisables et il est impossible de poster un agent de police derrière chaque écran de contrôle<sup>13</sup>. En Grande Bretagne, qui dispose d'un réseau de 4,2 millions de caméras éparpillées dans tout le pays (une pour quatorze habitants), le responsable de la vidéosurveillance de Scotland Yard a déclaré, fin 2008, que les caméras constituent « un véritable fiasco ». « Les caméras ne seraient plus, à l'heure actuelle, un outil pour faire baisser la délinquance, mais plutôt un outil de management de la sécurité »<sup>14</sup>. L'installation de caméras poursuit comme objectif latent l'affirmation de la volonté de contrôler un espace, de l'investir sous l'angle de la protection, de le pacifier pour l'ouvrir à de nouveaux publics de résidents.

### CONCLUSIONS

La politique de sécurité s'apparente avant tout à un outil de gestion des populations et des quartiers plus qu'à un besoin de réduire la délinquance réelle. Elle vise un sentiment d'insécurité dont les causes sont à aller chercher ailleurs que dans la petite délinquance et elle se matérialise par l'installation de caméras dont les objectifs ne sauraient être la réduction de la criminalité.

Au-delà d'un outil de gestion, elle va même jusqu'à organiser l'éviction de certaines populations de leur quartier en vue d'attirer un nouveau public cible plus argenté au nom de la sacro-sainte mixité sociale. La mise en place d'une politique de tolérance zéro à Anderlecht, si elle contribue à priori à stigmatiser ce quartier et à faire fuir les classes moyennes et supérieures, constitue néanmoins le signe précurseur de la volonté politique de se réappropriier le territoire de la zone du canal au profit d'un ordre bourgeois.

---

<sup>12</sup> Ainsi, le taux moyen de criminalité à Monaco, ville quadrillée par plus de 60 caméras, n'est que de 44 délits pour 1000 habitants mais ce chiffre monte à 130 pour 1000 dans le département voisin des Alpes-Maritimes.

<sup>13</sup> En outre, quand bien même les images sont visionnées en temps réel par un opérateur humain, celui-ci va se focaliser sur les individus et les actes qui correspondent à ses propres stéréotypes de l'insécurité, qui peuvent être très éloignés de la réalité objective, passant inconsciemment de la vidéosurveillance à la « videodiscrimination ».

<sup>14</sup> BOURDOUX G., « Vidéosurveillance et police : quel(s) profit(s) pour la police ? Quel(s) coût(s) pour la société ? », in *La vidéosurveillance. Entre usages politiques et pratiques policières*, Bruxelles, Politeia, 2009, p. 19.